



Interdiction d exercer le métier de garagiste

Par **stephane1967**, le **30/10/2019** à **14:27**

Bonjour suite à une mise en examen il m est interdit d exercer en tant que garagiste puis je rechercher un emploi de carrossier mon métier merci

Par **morobar**, le **31/10/2019** à **11:24**

Bonjour,rnrnGaragiste n'est pas mécanicien ni carrossier.rnrnGaragiste est un statut social, mécanicien une profession.rnrnMon garagiste est un hommes d'affaire qui roule en voiture allemande et toujours bien costumé. Je ne connais pas l'étendue de ses connaissances mécaniques, mais je puis imaginer celui de son patrimoine puisqu'il possède plusieurs concessions de différentes marques dans notre région.rnrnIl faut donc analyser l'interdiction pour en faire le tour.